



Exoneration ou degrevement taxe fonciere

Par steph47200

bonjour,
je souhaiterais savoir si j'ai droit à une exoneration ou un degrevement de la taxe fonciere (don maison suite deces)je
me suis marie en juin 2017 ma femme n'ayant pas de revenu notre revenu fiscal de reference est de 12114 euros
merci d'avance